



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 4/2004
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion de Mme Danièle Kaeser
"Une politique à long terme pour nos enfants"**

Séance de la commission :

**jeudi 12 février 2004, à 19h.00
Hôtel de Ville - salle n° 3**

Vevey, le 22 janvier 2003

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport-préavis répond à la motion de Mme la conseillère Danièle Kaeser, prise en considération par le Conseil communal le 6 septembre 2001.

La motionnaire met en relation les horaires scolaires et les nombreux problèmes organisationnels qui se posent aux familles dont les parents, de plus en plus souvent, exercent tous deux une activité lucrative, par nécessité ou par choix personnel. Les difficultés sont également bien présentes dans les familles monoparentales, dont le nombre n'est pas négligeable.

Dans le développement de sa motion, Mme Kaeser évoque à la fois l'harmonisation des horaires, l'horaire continu, les structures d'accueil et les cantines scolaires. Elle demande plus précisément à la Municipalité :

- 1) d'étudier, dans une perspective d'avenir, les modalités de passage à l'horaire continu;
- 2) d'étudier la possibilité de créer un réseau de mamans d'accueil à l'instar du réseau de mamans de jour;
- 3) de prévoir l'organisation de cantines scolaires dans les locaux existants.

La Municipalité s'est livrée à l'analyse suivante :

Point 1 : étude de modalités de passage à l'horaire continu

L'introduction de l'horaire continu à l'école fait l'objet de discussions tant sur le plan national qu'à l'échelon cantonal. Rappelons notamment qu'une motion intitulée "Horaires préscolaires et scolaires et accueil des écoliers" a été déposée sur ce thème le 5 septembre 2000 au Grand Conseil vaudois. Elle est toujours en suspens.

Le cadre étant fixé par le règlement scolaire cantonal, la dotation varie selon les degrés : 12 à 23 périodes hebdomadaires selon l'âge pour les élèves du cycle initial, 28 périodes pour les élèves des cycles primaires et 32 pour les élèves secondaires.

Compte tenu des différences de dotation précitées, une réelle harmonisation et la mise sur pied d'un horaire continu entraîneraient inévitablement un décalage du début ou de la fin de la journée d'école pour les plus jeunes enfants par rapport à leurs aînés. Cela ne résoudrait pas les problèmes de garde des enfants en dehors des heures d'école et nécessiterait par conséquent la mise en place d'importantes structures d'accueil pour assurer aux plus jeunes élèves une durée de prise en charge quotidienne globalement équivalente à celle des plus âgés.

En outre, pour pouvoir contenir tous les horaires dans une certaine fourchette, par exemple entre 08h00 et 13h30 ou 14h00, il faudrait disposer d'un plus grand nombre de salles spéciales (gymnastique, travaux manuels, couture, sciences, cuisine, musique, informatique, etc). En effet, les disponibilités actuelles obligent la direction de l'établissement secondaire à programmer des cours au-delà de 15h30, heure normale de fin de journée (jusqu'à 16h25 voire 17h10 selon les cas). Enfin, pour permettre aux quelque 2'100 élèves que comptent les établissements scolaires

veveysans de faire leur pause-repas de midi (45 minutes au minimum selon le règlement), des locaux d'accueil en suffisance et l'engagement de plusieurs surveillants seraient indispensables. Tout cela entraînerait des frais supplémentaires.

La motionnaire évoque également un sondage effectué par la Commission scolaire à propos de l'horaire continu. En fait, ce sondage avait été réalisé par la commission interne de l'établissement secondaire "Vie dans les bâtiments" sur proposition de quelques élèves qui avaient pu voir fonctionner une telle organisation en Allemagne. Pour sa part, la Commission scolaire avait accueilli cette initiative avec beaucoup de réserve pour les raisons décrites plus haut et parce qu'elle compliquait encore les choses en proposant un horaire continu pour les élèves de 7^{ème} VSB, 8^{ème} et 9^{ème} et un horaire "normal" pour ceux de 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} VSO/VSG. La réception du questionnaire d'enquête avait par ailleurs provoqué de l'inquiétude chez de nombreux parents d'élèves. Même les autorités scolaires de Puidoux-Chexbres, communes qui envoient leurs élèves de 7^{ème} à 9^{ème} VSB à Vevey, avaient réagi négativement, craignant pour ces derniers un accroissement de la pénibilité et trop de liberté l'après-midi.

Point 2 : création d'un réseau de mamans d'accueil à l'instar de celui de mamans de jour

Comme annoncé dans le préavis n° 5/2003 sur l'état de l'étude des motions en suspens et demandes de prolongation de délais, la création d'un réseau de mamans d'accueil qui s'inscrit dans la politique générale de la commune en faveur des familles, nécessite une étude qui doit tenir compte de l'ensemble des structures déjà en place.

Or, celles-ci se sont enrichies de la garderie des Cèdres, à la rue du Midi 11, et de l'Unité d'accueil pour écoliers "La Campanule", à l'av. Levade 3. En outre, l'UAPE "La Pomme d'Or", à la rue du Conseil 6, a pu augmenter de douze le nombre de places offertes aux écoliers pour le repas de midi en utilisant pour cela les locaux de la ludothèque, situés en face. Les deux UAPE réunies ont maintenant une capacité de 72 places pour les repas de midi.

En 2003, 134 enfants ont été accueillis dans ces UAPE financées par notre commune et gérées par l'Entraide familiale.

De plus, en 2003 toujours, sur les 360 enfants fréquentant les écoles enfantines de la ville, 79 ont été accueillis dans les garderies "La Barcarolle" et "Les Marionnettes", notamment pour le repas de midi.

Rappelons d'autre part que des groupes de devoirs surveillés accueillent sans autre formalité les élèves qui n'ont pas la possibilité de rentrer immédiatement chez eux après l'école. On compte actuellement 15 groupes (13 primaires et 2 secondaires) répartis dans tous les quartiers de la ville.

Point 3 : prévoir l'organisation de cantines scolaires dans les locaux existants

Le territoire de la ville n'est pas si étendu et la répartition géographique des classes permet aux élèves de rentrer à leur domicile en peu de temps, notamment pour y prendre leur repas en famille, habitude qui, heureusement, reste encore fortement ancrée chez nous. Pour les élèves qui ne rentrent pas chez eux à midi, il existe les UAPE mentionnées au point 2, la cafétéria du complexe scolaire de Ste-Claire et la salle à manger du Panorama. Cette dernière, qui est gérée par la Direction de l'éducation depuis le 1^{er} janvier 2003, a étendu son offre aux élèves de

l'établissement primaire, ce qui a fait augmenter sa fréquentation depuis la rentrée d'août dernier sans que la capacité maximale d'accueil ne soit encore atteinte. Actuellement, ce sont en moyenne 22 élèves de 5 à 16 ans qui prennent chaque jour leur repas au Panorama. En raison de leur grande différence d'âge, ils sont encadrés par deux surveillantes.

Sans en arriver à ouvrir des cantines dans tous les bâtiments de quartier, on peut certainement faire mieux et une étude sera menée prochainement pour déterminer les besoins éventuels dans le secteur Plan-Dessus/Crossets/Gilamont. Si la demande se confirme, le plus difficile sera de trouver un local adéquat car tous les bâtiments scolaires de ce secteur sont totalement occupés à ce jour.

Par sa motion, Mme Danièle Kaeser a soulevé des problèmes complexes, tant l'imbrication est grande entre les horaires scolaires (de compétence cantonale) et les structures d'accueil (de compétence communale). La Municipalité estime toutefois que les efforts déjà consentis par la ville de Vevey, en fonction de ses spécificités territoriales et de ses capacités financières, permettent d'offrir de nombreuses solutions pour faciliter l'organisation familiale. Cette offre n'est pas figée et évoluera en fonction des besoins futurs, notamment en développant, le cas échéant, le réseau de mamans de jour.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis no 4/2004, du 22 janvier 2004, en réponse à la motion de Mme Danielle Kaeser « Une politique à long terme pour nos enfants »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de prendre acte des informations apportées dans le présent rapport-préavis;
2. de charger la Municipalité de rester attentive aux besoins de la population en matière de structures d'accueil pour enfants d'âges préscolaire et scolaire;
3. de considérer comme réglée la motion de Mme Danièle Kaeser "Une politique à long terme pour nos enfants".

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Municipaux-délégués : M. Pierre-Alain Dupont, municipal-directeur de l'Education
M. Laurent Ballif, municipal-directeur des Services sociaux

Annexe : grille d'analyse concernant le développement durable



*Actions pour l'Avenir
Agenda 21 Vevey*

Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapport-préavis

La présente grille est prévue pour être utilisée en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

Les préavis devraient contenir une synthèse des réponses apportées à ces questions.

A. Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?

1. En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?
2. A-t-on pris en compte totalement, partiellement, ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, etc.) et sociaux (conditions de production, santé, etc.) ?
3. Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement, cash-flow) ?

B. Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?

4. Y a-t-il eu consultation – concertation – participation du public et des personnes intéressées/concernées ?
5. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?
6. Répercussion du projet sur le marché du travail à court, moyen et long terme (maintien/suppression/création d'emplois) ?

C. Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l'environnement ?

7. Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?
8. Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?
9. Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

D. Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?

10. Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, exclus ?
11. Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen et long terme ainsi que des adaptations périodiques ?